

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2021

Ordre du jour :

- 1- Budget (Commune et Camping)
 - Comptes administratifs et comptes de gestion 2020, affectation du résultat
 - Budget primitif
 - Vote des taux
- 2- Subventions
- 3- Commissions
- 4- Stérilisation des chats
- 5- Création poste
- 6- Création de « l'impasse des Ouches »
- 7- Devis élagage
- 8- Tables de pique-nique

Questions diverses

Présents : Richard Pailloux, Eric Butet, Jacky Baraton, Arnaud Viger, Angélique Boiron, Sandrine Terrier, Marie-Claude Collet, Frédéric David, Stéphane Godreau, Corinne Bouhier, Laurence Robin

Absents : Daniel Daviet (pouvoir à Marie-Claude Collet), Martine Formey (pouvoir à Stéphane Godreau), Florent Larcher (pouvoir à Jacky Baraton)

Secrétaire de séance : Laurence ROBIN

Compte administratif et compte de gestion 2020

COMMUNE

Eric Butet présente le budget 2021 après rapport du budget 2020. Le compte de gestion et le compte administratif sont en adéquation.

Section de fonctionnement

| | | | |
|--|--------|-------------------------|--|
| Dépenses de fonctionnement | —————> | 421 785,17 euros | |
| Recettes de fonctionnement | —————> | 639 794,25 euros | |
| Excédent de fonctionnement 2020 | —————> | 218 009,08 euros | |
| Résultat reporté | —————> | 174 686,26 euros | |
| Résultat à la clôture de l'exercice | —————> | 389 660,06 euros | |
| Besoin de financement de la section d'investissement | —————> | 78 389,80 euros | |
| Prélèvement sur recettes de fonctionnement | —————> | 78 389,80 euros | |
| Reste excédent reporté (compte 002) | —————> | 314 493,65 euros (RF) | |

Section d'investissement

| | | |
|--------------------------------|--------|------------------|
| Dépenses d'investissement | —————> | 191 174,41 euros |
| Recettes d'investissement | —————> | 233 115,45 euros |
| Excédent d'investissement 2019 | —————> | 41 941,04 euros |

| | | |
|---|--------|---|
| Déficit reporté | —————> | -121 394,19 euros |
| Résultat à la clôture de l'exercice | ——> | -79 453,15 euros (compte 001 DI) |
| Restes à réaliser : dépenses | ——> | 12 731,85 euros |
| Recettes | ——> | 13 983,80 euros |
| Besoin de financement | —————> | 78 201,69 euros |
| Affectation du résultat de fonctionnement | —————> | 78 201,69 euros (compte 1068 RI) |

Vote du compte administratif (Monsieur le Maire ne vote pas) : 13 pour

Vote du compte de gestion : 14 pour

CAMPING

Le compte de gestion et le compte administratif sont en adéquation.

Section d'exploitation

| | | |
|------------------------------|--------|----------------|
| Dépenses d'exploitation | —————> | 7 828 euros |
| Recettes d'exploitation | —————> | 7 830 euros |
| Excédent d'exploitation 2020 | ——> | 2 euros |

Section d'investissement

| | | |
|-------------------------------------|--------|-----------------------|
| Dépenses d'investissement | —————> | 2228 euros |
| Recettes d'investissement | —————> | 7828 euros |
| Excédent 2020 | —————> | 5 600 euros |
| Excédent reporté | —————> | 663,36 euros |
| Résultat à la clôture de l'exercice | ——> | 6 263,36 euros |

Vote du compte administratif (Monsieur le Maire ne vote pas) : 13 pour

Vote du compte de gestion : 14 pour

Budget Primitif Commune 2021

Un document de synthèse consultable par tous (envoyé à la préfecture pour validation), sera prochainement mis en ligne sur le site de la commune.

à noter que les frais de personnels sont en forte augmentation, suite à la dissolution du SIVS et à l'intégration des 3 personnes salariées du SIVS sur la commune.

VOTE DES TAUX (taxe habitation, taxes foncières) en 2021

Le Maire expose :

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Le transfert de la part départementale de la TFPB aux communes permet de compenser en grande partie la suppression de la TH sur les résidences principales. Toutefois, le montant transféré de TFPB n'est pas nécessairement équivalent au montant de la TH sur les résidences principales perdu : il peut être supérieur (commune surcompensée) ou inférieur (commune sous-compensée).

Afin de garantir à toutes les communes une compensation égale à l'euro près, un mécanisme d'équilibrage prenant la forme d'un coefficient correcteur neutralisant les sur ou sous-compensations est mis en place. Il sera fixe et s'appliquera chaque année aux recettes de TFPB de la commune, le complément ou la minoration en résultant évolue dans le temps comme la base d'imposition à la TFPB.

Ainsi, ce dispositif permet aux communes de bénéficier de la totalité de l'effet de leur politique de taux sur leur base fiscale de TFPB.

Le maire propose de ne pas augmenter les taux en 2021. Le produit serait donc de 315 598 euros (compte tenu de l'évolution des bases)

| | Bases 2020 | Taux 2020 | Produit 2020 | Bases 2021 | Taux proposés 2021 | Produit assuré si même taux |
|-------------------------|------------|-----------|--------------|------------|--------------------|-----------------------------|
| Taxes d'habitation | 813 380 | 17,88% | 145 432 | 0 | 0% | 0 |
| Taxe foncière bâtie | 513 748 | 21,95% | 112 768 | 528 500 | 40,83% | 215 787 |
| Taxe foncière non bâtie | 69 105 | 69,99% | 48 367 | 71 200 | 69,99% | 49 833 |
| Total | | | 306 567 | | | 265 620 |
| Compensation TFPB | | | | | | 49 978 |

Vote : 14 pour

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CAMPING

Il propose de verser une subvention d'équilibre au budget annexe camping de 2 598 €

Vote : le budget primitif 2021 de la commune est adopté à l'unanimité

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux.

La subvention d'équilibre au budget annexe camping est acceptée pour 2 598 €

Budget Primitif CAMPING 2021

Dépenses/recettes d'exploitation : 7 828,00 euros

Dépenses d'investissement : 2 228 euros

Recettes d'investissement : 14 091,36 euros

Vote : le budget primitif 2021 du camping est adopté à l'unanimité

Subventions 2021

- **Banque alimentaire des Deux-Sèvres**

Le Maire expose :

Eviter le gaspillage et venir en aide aux plus démunis est le moteur de l'action du réseau des Banques Alimentaires. En 2020, l'association a distribué 1 430 000 repas sur tout le département, aidant ainsi près de 15000 personnes.

Il est proposé de continuer à soutenir leur action en les subventionnant.

Vote : 2 abstentions, 10 contre, 2 pour

- **Nature Solidaire**

Le Maire expose :

Nature Solidaire accompagne les demandeurs d'emploi, résidents sur le territoire, rencontrant des difficultés d'exclusion. Il est proposé de signer une convention avec l'association qui s'engage à recruter les demandeurs d'emploi du territoire, éligibles à un contrat aidé sur des chantiers d'insertion (pour l'entretien, restauration et la protection du milieu naturel dans le Marais Poitevin ainsi que la Production de légumes issus de l'Agriculture Biologique, commercialisée en circuit court).

Pour les accompagner, il est envisagé de verser à Nature Solidaire une contribution de 300 €.

Vote concernant le montant de la contribution : 11 pour, 3 abstentions

Vote concernant la contribution : 11 pour, 3 contre

- **MFR de Secondigny**

Le Maire expose :

L'établissement participe au service public de formation en proposant de l'alternance dans le cadre d'une gestion associative familiale. Afin d'alléger le coût pour les familles, la MFR sollicite les communes qui ont des jeunes scolarisés dans l'établissement (Clarisse LE LUHERNE pour Sansais).

Il est donc proposé une participation de la commune.

Vote : 2 pour, 12 contre

- **APF France Handicap**

Le Maire expose :

APF France handicap agit sur le territoire pour que les personnes en situation de handicap puissent participer pleinement à la vie sociale et prendre leur place de citoyens. En 2021, l'association souhaite poursuivre sa mobilisation en partant de l'expérience de 2020 : protéger les personnes et contribuer à lutter contre la propagation du virus.

Vote : 4 pour, 3 abstentions, 7 contre

- **UDAF**

Le Maire expose :

L'UDAF des Deux-Sèvres gère un lieu neutre de soutien aux familles, « L'Espace Rencontre », qui a pour objectif d'aider à maintenir ou à restaurer les liens entre un enfant et son parent avec lequel il ne vit donc plus quotidiennement. Il aide aussi à maintenir les liens entre grands-parents et petits-enfants ainsi qu'entre des parents naturels et leurs enfants placés en famille d'accueil.

En 2020, ils ont ainsi accueilli 141 familles et 209 enfants ont pu bénéficier d'un droit de visite à l'égard de leur père, leur mère ou leur grands-parents.

Pour les aider à pérenniser leurs actions, l'association sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 80 € (0,10 cts par habitant).

Vote : 4 pour, 10 contre

Commissions

- **Commission école/petite enfance**

Le Maire expose :

Par délibération du 23 juillet 3 commissions ont été créées, composées de 4 élus et pouvant accueillir des personnes extérieures

- Développement durable/touristique et commercial
- Associations/événementiel
- Ecole/petite enfance

Faute de volontaires, la commission école/petite enfance n'a jamais été active. Il est proposé de la compléter. Sandrine Terrier et Richard Pailloux composeront désormais cette commission.

Vote : 14 pour

- **Création commission Pôle Santé**

Vu l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales disposant que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Le maire propose de constituer une commission Pôle Santé afin de développer et de diversifier l'offre médicale sur la commune.

Sont désignés : Jacky Baraton, Arnaud Viger, Stéphane Godreau, Richard Pailloux

Vote : 14 pour

- **Création commission affaires sociales**

Vu l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales disposant que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Le maire propose de constituer une commission affaires sociales afin d'évaluer les besoins sur la commune.

Sont désignés : Jacky Baraton, Stéphane Godreau, Martine Formey, Marie-Claude Collet, Arnaud Viger, Richard Pailloux

Vote : 14 pour

Stérilisation des chats

Le Maire expose :

La prolifération des chats est une réalité sur la commune (notamment à la Garette) et un problème en termes de tranquillité et de salubrité publique. Pour lutter contre cette prolifération, la SPA propose à la commune la stérilisation 30 chats errants dans l'année (participation de 50 € par chat stérilisé et identifié, soit 1500 €) qui seront ensuite relâchés sur les lieux de capture.

Il est proposé de créer un comité de pilotage afin de synthétiser, d'envisager toutes les possibilités sur le sujet et de le reporter à l'ordre du jour du prochain conseil.

Création d'un poste d'employé communal

Le Maire expose :

Dans le but de l'embellissement de la commune, il est proposé de créer un poste d'employé communal (contrat CAE). Il (ou elle) aura, en priorité, pour mission le florissement et l'entretien des espaces verts (ex : le cimetière, la Garette, le centre-bourg...).

Ce sera un agent polyvalent, également susceptible de prendre en charge la Poste pour pallier les absences récurrentes (pour cause de maladie) de Sandrine Charrier et ainsi assurer la continuité du service public.

Vote : 10 pour, 2 contre, 2 abstentions

Création de l'impasse des Ouches

Le maire expose :

A la demande de Mme DOSNON, habitant sur la parcelle AH0150, non référencée au cadastre et située entre la rue des Ouches et l'impasse de la Forge, le maire propose de donner un nom au chemin rural.

Il est proposé de retenir le nom « impasse des Ouches » et de lui accorder le numéro 1 à sa parcelle.

Vote : 14 pour

Elagage

Le maire expose :

Il a été décidé de faire appel à un élagueur extérieur pour entretenir le territoire (accotements et haies). Nous avons sollicité deux professionnels qui nous ont fait parvenir leur devis (EURL Larcher Florent : 15973,44 € ; ETA Guimbretière et Gatard : 18343,58 €). Au regard des tarifs, il est proposé de faire appel Florent LARCHER, pour un contrat de 3 ans.

Vote : 14 pour

Aménagements extérieurs

Le maire expose :

La commission développement durable, touristique et économique a convenu qu'il manquait du mobilier urbain dans le centre-bourg de Sansais.

Il est donc proposé de s'équiper de 8 tables de pique-nique - à l'aire de jeux à côté de l'école, place de l'église, à côté de la salle des fêtes et à côté de la mare - dont 4 pour personnes à mobilité réduite. Et d'un banc tour d'arbre au cimetière où il n'y a aucun banc pour l'instant.

Vote : 14 pour

Questions diverses

Question (Laurence Robin) : qu'en est-il des plantations de peupliers dans le marais ?

Réponse : un travail avec le parc interrégional du Marais Poitevin est en cours (interlocuteur Monsieur Nicolas Bobeau), un projet de plantation de 200 plants par an sur 8 ans se profile.

Q (Stéphane Godreau) : le 23 février dernier, le port du masque a été rendu obligatoire par la préfecture ; pourrait-on avoir un affichage plus clair ?

R : compte tenu de l'obligation actuelle étendue à l'ensemble du territoire des Deux-Sèvres, il ne semble pas utile d'informer plus.

Q/R (ArnaudViger) : le département et la commune de Magné ont accordé une autorisation pour le changement de sens de priorité sur le pont de La Garette. Dès que les panneaux informant la modification seront disponibles, la commune pourra y procéder.

Q (Marie-Claude Collet) : 1/ la MFR de Chenonceaux mettait à disposition des élèves pour déposer les corsets et élaguer les peupliers ; ce partenariat est-il maintenu ?

R : il s'agissait d'un partenariat entre l'abatteur et la MFR. Une nouvelle charte va être proposée.

2/ beaucoup de camping-cars et de voiture stationnent près du Châtelet, parfois sans respect des pelouses et de l'environnement. Que fait-on pour limiter cela ?

R : c'est un vrai problème, les solutions existent et sont à l'étude (pierres, limitation d'accès, portiques, etc)

Q (Jacky Baraton) : le Maraïsthon demande à organiser la fête de la musique le 21 juin prochain au Châtelet ; la salle sera-t-elle disponible ?

R : oui en fonction de la disponibilité de la salle (à vérifier) et à condition que la préfecture autorise cette manifestation.

Levée de séance à 22h50